



Point de collecte LE RELAIS

Un container est à disposition sur le parking de la salle d'animation (près des containers de tri sélectif).

Vous pouvez y déposer des vêtements en bon état, des chaussures liées par paires, du linge de maison, de la petite maroquinerie.

Le tout dans des sacs bien fermés de 50 litres maximum.

La collecte est ensuite ramassée et triée. Elle est réemployée soit:

- pour l'export dans les relais africains, ou dans les friperies solidaires
- ou recyclée en chiffons d'essuyage ou en isolant Métisse.

DEJECTIONS CANINES : NOUS AIMONS VOTRE CHIEN, PAS SES CROTTES !!!

Ramasser les déjections de son animal : un geste civique simple à pratiquer au quotidien pour qu'il ne soit pas "un gêneur" pour les autres.

Si les chiens sont les bienvenus sur l'espace public, leurs déjections le sont beaucoup moins : elles salissent trottoirs et espaces verts et participent à la prolifération des microbes. Elles peuvent être ramassées à l'aide de sacs ou avec n'importe quel autre moyen approprié pour rendre les lieux propres. Ensuite vous n'avez plus qu'à les jeter à la poubelle.

Ramasser les déjections de son animal est une obligation prévue dans le cadre du code pénal (art R632-1).

Le non ramassage fait encourir à son maître une contravention d'un montant minimal de 35 €.



DEGRADATIONS-INCIVILITES

Avec le printemps sont revenus les incivilités, dégradations et autres actes délictueux, qui nuisent profondément à la tranquillité de notre commune. Enumérer tous ces méfaits serait donner de l'importance à leurs auteurs. Toutefois, la Municipalité prend très au sérieux ce constat.

Souvent inconscients des conséquences de leurs actes, les jeunes adolescents ou adultes peuvent devenir des « délinquants occasionnels » : dégradation de bien public ou privé, tags ou graffitis, vols simples, etc... Il s'agit de dégradations à l'environnement (débris de bouteilles de verre, détritiques divers), de dégradations dans les espaces verts, et de casse sur du mobilier urbain et autres biens publics.

Les vélos et scooters doivent respecter les sens uniques et le code de la route pour leur sécurité et celle des autres.

Ces actes de vandalisme ne sont pas perpétrés, bien sûr, par de vrais délinquants, mais par des personnes inconscientes, irréfléchies et livrées à elles-mêmes. Beaucoup de parents ne s'imaginent pas que leur enfant puisse être impliqué dans de tels actes dont certains sont des actes d'incivisme répréhensibles. Pour les mineurs, il est de la responsabilité des parents de surveiller leurs enfants pour qu'ils ne commettent pas de tels faits. Ces comportements délictueux pourraient les conduire devant la justice : le juge de proximité pour les infractions les moins graves, et le tribunal pour enfants pour les autres. Que l'on soit élu local, gendarme, ou magistrat, nous jugeons tous nécessaire de mettre en garde les parents contre de tels agissements et de leur demander d'assumer leurs responsabilités.

Enfin, nous vous rappelons que le tri est un geste citoyen : les deux points tris installés sur la commune et la déchèterie intercommunale située à La Pacaudière, Quartier de la Gare, vous permettent de déposer tous les objets malvenus aux ordures ménagères (journaux, plastique, verre, déchets verts, cartons, encombrants...)

A VOS AGENDAS !!

- **Fête de Pentecôte : Organisée par le Comité des Fêtes**
 - Samedi 7 juin : jambon à la broche
 - Dimanche 8 juin : Vide-grenier, concours de boules, concert de la société musicale, spectacle de basket acrobatique
 - Lundi 9 juin : Course cycliste
 - Pendant les 3 jours : Fête foraine
- **Fête de l'école : Dimanche 29 juin**
- **Méchoui, feux d'artifices : Samedi 12 juillet**



CHANGY

FLASH INFO n°10

Mai 2014

Madame, Monsieur,

Grâce à votre vote sans ambiguïté, les quinze candidats de notre liste « Agir pour l'avenir » ont été installés conseillers municipaux.

Nous vous remercions pour ce choix exprimé démocratiquement.

Vous découvrirez dans ce flash info la composition des commissions du Conseil Municipal.

Les projets en cours avancent, et se concrétiseront prochainement sur le terrain.

Yves RIMOUX



Maire : Yves RIMOUX

1ère Adjointe : Patricia GOUTORBE

2ème Adjoint : Jean-Paul BOURLIERE

3ème Adjointe : Evelyne RICARD

Commission « Finances – Moyens Généraux »

Patricia GOUTORBE
Catherine BIGAY
Christine DURAND

Commission « Environnement – Habitat - Urbanisme »

Laurent GITENET
Laurent VILLANO
Stéphanie ROBERT
Patricia GOUTORBE

Commission « Voirie – Espace Public »

Jean-Paul BOURLIERE
Pierre MOUTET
Fabrice PETELET
Stéphanie ROBERT
Fabienne MEANT

Commission « Information - Communication »

Evelyne RICARD
Corinne THIVANT
Didier RICARD
Rémy ARQUILLERE

Commission « Ecole – Sport – Loisirs – Jeunesse - Associations »

Patricia GOUTORBE
Fabienne MEANT
Didier RICARD
Rémy ARQUILLERE
Evelyne RICARD
Corinne THIVANT

Commission "Appel d'offres"

Catherine BIGAY
Laurent GITENET
Pierre MOUTET
Evelyne RICARD
Laurent VILLANO
Christine DURAND

Centre Communal d'Action Sociale

Yves RIMOUX
Evelyne RICARD
Patricia GOUTORBE
Christine DURAND
Didier RICARD
Martine BUTTERLIN
Marie-Thérèse GAMET
Nicole LAURENDON
Odette CHAVANON

Le CCAS vous attend nombreux aux manifestations qu'il organise tout au long de l'année : repas des aînés, Fête des Grands-Mères, soirée théâtre....

Un atelier créatif a également vu le jour depuis quelques années, et se réunit tous les lundis après-midi, salle de la Mairie, à partir de 14h00.

Les dernières réalisations...



Aménagement d'une aire de jeux et agrandissement du jeu de boules près de la salle d'animation
Travaux réalisés par les employés communaux



Remplacement des portes de l'Eglise
Travaux réalisés par l'entreprise M. GOUTAUDIER

Le personnel communal a également aménagé des toilettes à la salle du Foyer Rural.

La commune a acquis un nouveau camion, un taille-haie, une débroussailleuse et un vidéoprojecteur.

Lotissement communal « Domaine des Gatilles »

Une maison voit le jour...

6 parcelles de 890 m² à 1082 m² viabilisées, sont encore disponibles.

Le prix d'achat a été fixé à 37,50 € TTC, hors frais de notaire.

Renseignements en Mairie au 04.77.64.30.51.



Les écoliers partent à la découverte du Vercors...



Les 49 élèves des classes de GS, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 sont partis en classe transplantée du 12 au 16 mai 2014, au centre des Coulmes à RENCUREL, dans le Parc du Vercors. Lors de ce voyage scolaire, les enseignantes ont souhaité conduire les élèves à : connaître et appliquer les principales règles d'hygiène personnelle et collective et leur justifications (hygiène du corps, temps de sommeil, équilibre du rythme de vie et alimentation équilibrée), comprendre la nécessité d'une activité physique régulière, comprendre le lien entre la nature et l'alimentation.

Budget prévisionnel 2014 :

Le budget primitif général s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de :

- 513.866,12 € pour la section de fonctionnement
- 1.354.496,10 € pour la section d'investissement

Compte tenu de la bonne santé financière de la commune, les taxes directes locales resteront inchangées pour l'année 2014, soit :

- Taxe d'habitation : 8,66 %
- Taxe foncière (bâti) : 15,60 %
- Taxe foncière (non bâti) : 35,58 %

Projets en cours et à venir ...

Groupe scolaire

Suite à l'approbation de la carte communale par le Conseil Municipal lors de la réunion du 17 février, et par Madame la Préfète le 18 avril 2014, la construction du nouveau groupe scolaire devrait pouvoir débuter durant le dernier trimestre 2014. Le permis de construire a été redéposé le 24 février et le choix des entreprises est en cours.

La Mairie a fait le choix, grâce à une convention avec le SIEL, de couvrir une partie de la toiture de panneaux photovoltaïques. La quantité d'électricité ainsi produite permet au bâtiment d'entrer dans la catégorie des bâtiments à énergie positive.

Aménagement de la Mairie

Afin de recevoir les administrés dans de meilleures conditions, différents travaux de réaménagement du secrétariat sont prévus : création d'un bureau d'accueil, salle de travail, bureau du maire, travaux d'isolation, de chauffage, remplacement des vitrages.

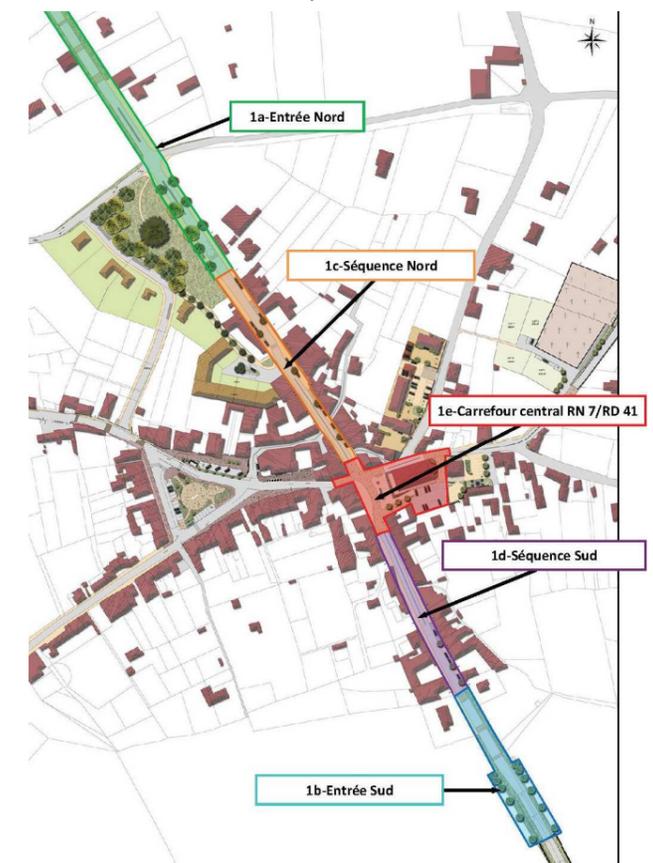
Installation d'un citystade

Le Conseil Municipal a voté l'installation d'un terrain multi-sports à proximité de la salle d'animation. Cet équipement permettra aux jeunes et moins jeunes de pratiquer des jeux de ballons en toute sécurité.



Aménagement du bourg

La signature du Contrat Communal d'Aménagement avec le Conseil Général de la Loire pourrait intervenir fin juin. Pour les trois premières années de travaux, sont prévus l'aménagement de la RD41 jusqu'à l'entrée du cimetière, la rue du Château, l'entrée Nord, l'entrée Sud, la séquence Nord



Le TRES HAUT DEBIT arrivera à CHANGY en 2015

Le projet THD 42 (Très Haut Débit) du Syndicat Intercommunal des énergies de la Loire (SIEL), en partenariat avec le Conseil Général de la Loire et Roannais Agglomération, vise à déployer un réseau fibre optique pour tous, afin d'assurer la desserte en Très Haut Débit de l'ensemble des communes de la Loire. Le réseau est financé par le SIEL et Roannais Agglomération, avec le soutien de l'Etat et de la Région Rhône-Alpes.

Sur l'agglomération roannaise, le déploiement sera réalisé entre 2014 et 2018. Sur la commune de CHANGY, les travaux d'étude démarrent dès maintenant, suite à une première réunion qui s'est tenue en Mairie le 7 avril dernier. Cette étude prépare les travaux qui débiteront dès le dernier trimestre 2014.

Ce sont les entreprises CEGELEC, SANTERNE-GRANIOU et CITEOS, qui réaliseront le raccordement en fibre optique de l'ensemble des prises de la commune. Leur personnel, muni d'une carte professionnelle, va dans un premier temps faire un relevé exhaustif de toutes les boîtes aux lettres. Il pourra être amené à vous questionner sur l'emplacement de votre arrivée électrique et téléphonique actuelle, afin de préparer au mieux la future installation des prises qui relieront chaque habitation ou local professionnel à la fibre optique.